



La conclusion s'impose d'elle-même : les personnels du privé - enseignant-es de droit public ou personnels relevant des conventions collectives du privé - sont largement perdants et ce, même pour des carrières complètes !

Nous sommes aux antipodes des effets d'annonce de la réforme qui ne résistent pas à l'analyse. Macron et Delevoye sont des menteurs et ce projet n'appartient qu'aux plus riches. L'observatoire et les concertations ne sont que des simulacres.

- Il est indigne pour une société de rémunérer un MA2 en début de carrière **17 €** en-dessous du SMIC ;
- Il est indigne pour une société de permettre à un Bernard Arnaud (1^{ère} fortune française, 3^{ème} mondiale) de doubler sa fortune en 2 ans de **35 à 70 Milliards**.
- Il est indigne pour une société, 6^{ème} puissance économique mondiale, de compter **9 millions** de pauvres sur une population totale de 67 millions.



Pour la CGT, il faut mieux partager les richesses, développer l'emploi, limiter le coût du capital et augmenter les salaires. C'est par ce biais que nous pourrions gagner un haut niveau de retraite pour tou·tes...

Nos revendications



La CGT propose des revenus imposés pour assurer des prestations *a contrario* une augmentation des cotisations que ce soit sur leur assiette, sur leur taux ou sur la nature s définies et décentes. Pour consolider la répartition solidaire à prestation définie : il faut mettre l'emploi en priorité.

L'allongement de la durée de vie doit rester un progrès, il faut revoir le partage des richesses et non préserver le niveau des dividendes.

Cela permettrait de garantir un taux de remplacement de 75 % de la rémunération des meilleures années, avec un droit au départ à 60 ans (plus tôt en cas de travaux pénibles), avec une indexation des pensions sur le salaire moyen.



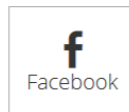
Sur notre site internet, vous pouvez retrouver toutes nos informations sur la retraite et son calcul.

Vous pouvez aussi nous demander une simulation experte par mail à retraite@cgt-ep.org

Et pensez à récupérer vos relevés de carrière sur les sites de la CNAV et de la MSA



N'hésitez pas à nous contacter pour des formations et des interventions dans les établissements !



CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.42.26.55.20 - courriel : contact@cgt-ep.org - www.cgt-ep.org



La CGT' vous informe...

La réforme des retraites dans l'enseignement

www.cgt-ep.org

UNE RETRAITE PLUS SIMPLE ET PLUS JUSTE POUR TOU·TES... VRAIMENT ?!

(source : rapport Delevoye en ligne)



De la fraude des mots...

La réforme des retraites Macron - Delevoye n'a pas comme objectif l'égalité ou le progrès social et prévoit un très sérieux rabaillage pour tirer tous les régimes vers le bas. L'égalité ou le progrès social exigeraient au contraire d'élever tous les régimes pour les aligner sur les plus favorables et faire profiter à tous des conquêtes de certains.

Pour cela, il faut donc remettre au centre des discussions le partage des richesses de la 6^{ème} puissance économique mondiale.



Dans la douce certitude du pire

Les chiffres et les études de la CNAV (Caisse Nationale Assurance Vieillesse) sont sans appel : les réformes successives sur les retraites se traduisent par le versement de pensions moins élevées et la baisse du taux de remplacement (Ratio entre le total des pensions versées la première année de retraite et le dernier salaire annuel perçu).

La réforme Macron-Delevoye, non contente de forcer ce trait, opérera un bouleversement radical : si les réformes précédentes s'auto-justifiaient par le soi-disant équilibre

du système par répartition et augmentaient systématiquement la contribution physique et financière des salariés, ce qui est envisagé ici est la destruction pure et simple du système de providence et de retraite par répartition mis en place par les ordonnances de 1945.

Les régimes spéciaux sont supprimés, la solidarité est sortie du système. Le système n'est plus contributif : les cotisations sont définies et bloquées mais les prestations ne le sont plus : elles peuvent donc diminuer.

« L'ambition est d'assurer le bien être de tous, de la naissance à la mort. De faire enfin de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire ...Ce que la sécurité sociale donne aux travailleurs et à leurs familles ne résulte pas de la compassion ou de la charité, elle est un droit profond de la nature humaines.

Elle sera, nous en sommes sûrs, d'une portée considérable à long terme ».

Ambroise Croizat (1901 - 1951)
Métallurgiste CGT - Ministre Communiste du Travail et de la Sécurité Sociale (1945 - 1947)



STOPPONS LE PROJET DE RÉGRESSION SOCIALE

NON AU SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS !



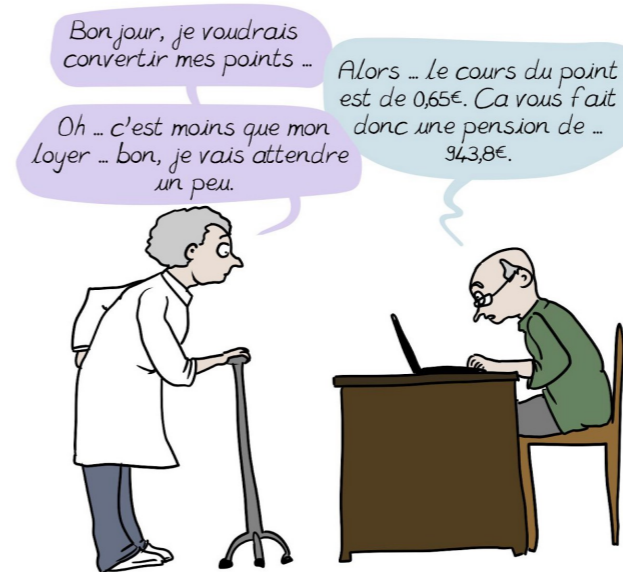
VOUS NE CONNÊTREZ VOS GAINS QU'À 62 ANS

PAS DE HASARD POUR MA RETRAITE



Ce que retiendra l'histoire et ce qu'on nous a vendu...

	La réforme	Ce qui a été vendu outre la « sauvegarde » du système !
Seguin 1987	Revalorisation des pensions de retraites sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen	
Balladur 1993	Passage de 37.5 à 40 annuités Diminution du salaire moyen : calcul sur 25 années en place de 10	Le fonds de solidarité vieillesse (FSV), chargé de financer le minimum vieillesse
Fillon 2003	Allongement de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 ans. Application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique	La surcote, la retraite additionnelle du public (RAFP)
Woerth 2010	Age légal repoussé de 60 ans à 62 ans, voire 67 ans pour ceux n'ayant pas atteint les 41,5 annuités	Instauration d'un dispositif de départ anticipé pour pénibilité
Hollande 2012	Augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans pour la génération de 1973	Dispositif carrières longues
Touraine 2014	Inscription dans la durée du principe de l'allongement au fil des générations de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. 1 trimestre supplémentaire tous les trois ans de 2020 à 2035 pour atteindre 172 trimestres (43 ans) pour les générations 1973 et suivantes	Mise en place du C2P (compte de pénibilité)
Macron-Delevoye 2019	Mort du système contributif et de la solidarité	1 € cotisé = 1 € de droit



Et ce que disent nos calculs

Nos calculs pour des carrières complètes de personnels de droit privé ou de droit public sont sans appel : **les cotisations baissent et les pensions versées baissent ... encore plus**, ce quel que soit le profil retenu. Il s'agit bien du **nivellement vers le bas du système actuel**

Les retraites versées baissent au minimum de 10% et les taux de remplacement (dernier salaire - montant de retraite) sont bien éloignés des 75% revendiqués par la CGT.

Comparaison carrières complètes (indicateurs 09/2018)	Régime actuel ARRCO-AGIRC	Système Delevoye-Macron	Variation
A- Retraite mensuelle brute	2 217 €	1 773 €	-20,0%
Cotisation de carrière Salarié	181 874 €	154 772 €	-14,9%
Cotisation de carrière Employeur	241 444 €	232 089 €	-3,9%
Taux de rendement	6,3%	5,5%	
B-Salaire brut fin de carrière	3 154 €	3 154 €	
Taux de remplacement A/B	70,30%	56,22%	

Lecture : un-e enseignant-e embauché-e avant 2017 cotiserait 14,9 % de moins pour sa retraite en activité, mais percevrait 20 % de moins en retraite.

Comparaison carrières complètes (indicateurs 09/2018)	Régime actuel IRCANTEC (depuis 09/2017)	Système Delevoye-Macron	Variation
A- Retraite mensuelle brute	2 143 €	1 773 €	-17,3%
Cotisation de carrière Salarié	152 708 €	154 772 €	1,4%
Cotisation de carrière Employeur	215 305 €	232 089 €	7,8%
Taux de rendement	7,0%	5,5%	
B-Salaire brut fin de carrière	3 154 €	3 154 €	
Taux de remplacement A/B	67,95%	56,22%	

Carrière complète : strate I - 4 degrés FNOGEC	* Régimes CNAV AGIRC-ARRCO	Rapport DELEVOYE	Variation
A-Retraite mensuelle brute	1 302,40 €	1 160,52 €	-10,89%
Cotisation de carrière Salarié	110 033,97 €	101 299,69 €	-7,94%
Cotisation de carrière Employeur	160 638,80 €	151 904,51 €	-5,44%
Cotisation de carrière Totale	270 672,77 €	253 204,20 €	-6,45%
Taux de rendement	5,77%	5,50%	
B-Salaire brut fin de carrière	2 026,72 €	2 026,72 €	
Taux de remplacement A/B	64,26%	57,26%	

Carrière complète : catégorie II Niveau 2 PAT CNEAP	* Régimes MSA AGIRC-ARRCO	Rapport DELEVOYE	Variation
A-Retraite mensuelle brute	1 320,14 €	1 177,32 €	-10,82%
Cotisation de carrière Salarié	111 627,30 €	102 766,54 €	-7,94%
Cotisation de carrière Employeur	162 964,89 €	154 104,13 €	-5,44%
Cotisation de carrière Totale	274 592,19 €	256 870,67 €	-6,45%
Taux de rendement	5,77%	5,50%	
B-Salaire brut fin de carrière	2 030,46 €	2 030,46 €	
Taux de remplacement A/B	65,02%	57,98%	

Les réformes successives sur les retraites se traduisent inéluctablement par le versement de pensions moins élevées et la baisse du taux de remplacement

Ce que nous promet la réforme Delevoye Macron

Le programme énonce un pseudo principe d'égalité « pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous » (100 € cotisés = 10 points = 5 € de pension) : c'est un mensonge intellectuel ... à moins de connaître son espérance de vie.

C'est la solidarité - fondement de nos régimes de retraite actuels - qui permet de garantir les périodes où l'on est empêché de travailler : maladies, chômage, handicaps, carrières incomplètes, interruptions maternité... sans parler des écarts de salaire et donc de cotisations homme / femme et des écarts en terme d'espérance de vie en bonne santé.

Qui peut croire aux points de compensation promis ? Qui peut croire que l'extension du

compte professionnel de prévention compensera les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique, conquis sociaux en lien avec la nature des emplois ?

C'est bien d'une double peine qu'il s'agira. Et à titre d'exemple encore : la majoration de durée d'assurance (trimestres) est supprimée, les pensions de réversion sont supprimées. Et que dire des 38% de retraités qui bénéficient aujourd'hui du minimum contributif (Ce sont des personnes qui ont une carrière complète, mais qui ont cotisé toute leur vie sur des petits salaires). Ce dispositif leur garantit actuellement le versement par leur(s) régime(s) de base d'un minimum de 629,62 € de retraite mensuelle.

Retrouvez sur le site reforme-retraite.info un simulateur... de ce que vous allez perdre !

- 20 % de retraite pour un enseignant embauché avant 2017

- 17,3 % de retraite pour un enseignant embauché après 2017

- 10,8 % de retraite pour un personnel OGEC

- 10,8 % de retraite pour un personnel CNEAP

